

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 novembre 2011 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

### **OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Étaient présents les conseillers :

Rodrigue Roy, Raymond L'Arrivée, Jacques Vachon, Sylvie Lebrun et Réjean Gendron, le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ré : 2012-001

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-002

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 et l'adopte tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-003

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 et l'adopte tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-004

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2011 et l'adopte tel que lu en rajoutant aux conseillers présent, M. Rodrigue Roy.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

#### **Compte à payer au 22 décembre 2011 et au 10 janvier 2012**

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 22 décembre 2011 et au 10 janvier 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3594 à 3601 ainsi que 3603 à 3608 totalisant la somme de 40 958.79\$.

Salaires brut versés durant le mois de DÉCEMBRE 2011 : 11 351.25 \$  
Dédutions à la source provinciale DÉCEMBRE 2011 : 1288.85 \$  
Dédutions à la source fédérale DÉCEMBRE 2011 : 360.10 \$  
Prélèvements manuels : 426.49  
Prélèvement automatiques : 427.75 \$  
Paiements préautorisés comptes réguliers : 16 563.93 \$

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Varia (OUVERT)**

Bris de la glissière de sécurité du ponceau du chemin Kempt par le déneigeur. Tel que stipulé dans son contrat, ce dernier devra en payer la réparation.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que la séance soit levée et est levée à 19h50.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
M. Richard Fournier, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 7 février 2012.